



..... COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Accord UE-Japon : la FEVS se félicite du vote positif du Parlement européen

Paris, le 12 décembre 2018 — Le Parlement européen a ratifié aujourd’hui l’accord de partenariat économique entre le Japon et l’Union européenne.

Cet accord avait également été ratifié la semaine dernière par le Parlement japonais. Cette ratification par les deux Parlements ouvre la voie à la mise en œuvre effective de l’accord, qui devrait intervenir dès le 1^{er} février 2019.

Antoine Leccia, Président de la Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux de France (FEVS), s’est félicité de ce vote : *« La ratification de l’Accord UE-Japon doit permettre son entrée en vigueur le 1^{er} février prochain. A cette date, les entreprises françaises et européennes pourront obtenir les bénéfices attendus en matière d’élimination des droits de douane, d’élimination de barrières techniques et de protection des indications géographiques ».*

« Il s’agit d’un accord important car nos entreprises vont désormais pouvoir travailler sur le marché japonais à égalité avec certains de nos principaux concurrents, comme par exemple le Chili. »

« Huit ans après la Corée du Sud, le Japon est le deuxième pays asiatique avec lequel un accord commercial conclu par l’Union européenne va pouvoir entrer en vigueur. A l’instar de ces deux pays, l’Asie est l’une des régions du globe les plus dynamiques pour les exportations de vins et spiritueux français. Nous espérons ainsi que d’autres accords pourront prochainement être conclus et ratifiés avec des pays de la zone Asie, à commencer par celui avec le Vietnam. »

Avec 535 millions d’euros d’exportations en 2017, le Japon est le quatrième client hors UE des vins et spiritueux français.

CONTACTS

Presse : Nathalie Costa contact@nathaliecosta.com ou +33 6 37 32 90 12

Fédération des Exportateurs de Vins & Spiritueux de France

10 rue Pergolèse 75116 Paris Tél. : +33 1 45 22 75 73 – www.fevs.com